

RAPPORT D'ÉVALUATION

Diplôme d'Etat de paysagiste

Institut national des sciences appliquées Centre
Val de Loire

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut national des sciences appliquées (INSA) Val de Loire, École de la nature et du paysage, est située à Blois au cœur de la région Centre. Cette école est spécifiquement tournée vers la formation de paysagistes concepteurs en offrant aux étudiants la possibilité d'obtenir le diplôme d'Etat de paysagiste (DEP) au terme d'une formation d'une durée de trois ans.

La spécificité de l'École de la nature et du paysage réside dans l'offre de formation post baccalauréat. En effet, il existe au sein de l'établissement une formation dans ce domaine, organisée en cycle préparatoire de deux ans.

Le projet de l'établissement s'articule entre une identité forte et reconnue et une ouverture à l'international au sein du groupe INSA.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'objectif de la formation repose sur l'exigence de former des professionnels de qualité ouverts aux enjeux du monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi un accent important est donné à la pratique par les stages et à une ouverture à l'international, notamment par une formation à la langue anglaise.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation délivrée par l'INSA Val de Loire garantit la délivrance d'un diplôme d'Etat de paysagiste de qualité. Elle donne aux étudiants la possibilité d'exercer pleinement le métier de paysagiste concepteur (bac+5) et offre une poursuite d'études dans le cadre d'un cursus de recherche en troisième cycle.

Les objectifs sont clairement exprimés, ils reposent sur cinq engagements : construire la démarche de projet, acquérir une capacité d'ingénierie au plan du projet, organiser la connaissance active du milieu professionnel, développer l'expérience à l'international et pratiquer la langue anglaise.

Ces objectifs permettent à l'étudiant d'acquérir les connaissances scientifiques, artistiques et plastiques, sans oublier les sciences humaines, ensemble nécessaire à l'exercice du métier de paysagiste concepteur.

La structure de la formation est fixée en amont par le décret portant création du diplôme d'Etat de paysagiste et fixant les conditions de recrutement par concours et de formation des étudiants. L'INSA Centre Val de Loire décline le texte au travers de cinq piliers fondamentaux : l'enseignement de la pratique et la théorie du projet de paysage, l'enseignement des sciences sociales et humaines, les arts visuels et plastiques, l'ingénierie appliquée au projet (génie écologique, jardinage, etc.) et l'enseignement technique (construction, topographie, hydrologie, etc.).

Si la formation se déroule sur trois ans, il est important de souligner que des bases à acquérir ont été délivrées lors des deux années du cycle préparatoire réalisées au sein de l'École de la nature et du paysage.

Aucune mutualisation n'existe actuellement dans le cursus. L'objectif pour l'établissement est de permettre la mutualisation d'enseignements techniques délivrés par l'INSA, on ne peut qu'encourager cette initiative.

L'ensemble du cursus offre 1920 heures d'enseignement sur trois années (hors stages). Les méthodes pédagogiques sont multiples : cours, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignement en atelier, mais aussi à distance en ligne et en « e-learning ». Outre l'enseignement de ce corpus lié aux sciences du paysage, deux éléments sont mis en œuvre afin de conforter cet ensemble :

- l'acquisition des savoirs liés à la pratique de l'anglais (validation par un test indépendant), et aussi la pratique des nouvelles technologies qui valorise les pré-acquis des étudiants,
- les stages qui ponctuent l'ensemble du parcours de formation. Le stage terminal effectué en maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage durant 12 semaines est un gage de développement des compétences professionnelles.

Au sein de l'établissement, il existe plusieurs dispositifs liés à l'acquisition de compétences annexes, que ce soit dans les domaines des nouvelles technologies ou de l'international. A ce titre, l'équivalent d'un ou deux ECTS (crédits européens) est accordé pour toute activité complémentaire à l'initiative de l'étudiant en lien avec le cursus général. Le dispositif le plus innovant concerne l'initiative à l'entrepreneuriat. Il permet à l'étudiant de construire un dialogue entre son apprentissage théorique et la pratique professionnelle.

Il existe deux voies, clairement décrites, pour intégrer la première année de la formation :

- les étudiants déjà inscrits dans l'école et ayant suivi le cycle préparatoire et obtenu 120 crédits ECTS doivent satisfaire à un oral devant un jury (28 places),
- les étudiants extérieurs à l'école doivent réussir le concours commun d'accès au diplôme d'Etat de paysagiste pour l'ensemble des écoles du paysage (7 places ouvertes à l'INSA Centre Val de Loire).

Il est à souligner que les étudiants qui entrent en première année de la formation terminent avec succès le cursus des trois ans.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

L'École de la nature et du paysage jouit d'une autonomie certaine au sein de l'institut. Cela tient au fait que les enseignements explorent les champs du sensible et de l'espace qui sont constitutifs du projet de paysage. Elle bénéficie de l'image et de la puissance de l'INSA Centre Val de Loire, en particulier concernant la mobilité des étudiants vers l'étranger.

Au sein de l'espace ligérien, l'école est idéalement située sur ce territoire dont les atouts naturels, culturels, historiques (art des jardins) et patrimoniaux participent de son rayonnement et de sa pédagogie.

Il existe un adossement à la recherche par le biais d'un laboratoire rattaché à l'UMR 7324 CITERES (Cités, TERritoires, Environnement et Sociétés) de l'Université de Tours, ceci dans le domaine de l'ingénierie du projet d'aménagement paysage et environnement. Actuellement, l'INSA Val de Loire est engagé dans la mise en place de la tutelle de ce laboratoire. Des actions de recherche significatives sont déjà menées autour de l'axe « Dynamiques paysagères et Environnementales » ou sur des problématiques : « La nature en ville », « la Trame Verte et Bleue », « les processus de patrimonialisation des paysages et le tourisme ». Les doctorants inscrits en thèse sont accueillis à l'école doctorale de l'Université de Tours. Enfin six enseignants-chercheurs relèvent de l'École de la nature et du paysage.

Les partenariats avec les professionnels sont liés lors des sessions de stage. La présence de ces professionnels est incontournable, en particulier dans l'établissement des conventions de stages (150 conventions et plusieurs dizaines de conventions d'étude). En outre, des professionnels extérieurs à l'école siègent au conseil de perfectionnement, instance qui a un rôle prospectif pour l'orientation des formations.

La plupart des liens pédagogiques avec d'autres établissements sont tissés avec les trois autres écoles du paysage françaises (écoles nationales supérieures d'architecture et du paysage de Lille et de Bordeaux, École nationale supérieure de paysage de Versailles).

Au niveau international, il existe spécifiquement huit partenariats avec des écoles et/ou universités étrangères afin de faciliter les échanges d'étudiants entrants ou sortants dans le cadre du programme ERASMUS. Le projet de l'école est fortement impacté par ces échanges, en témoigne le stage obligatoire à l'étranger de huit semaines. En 2016-2017, ces stages ont concerné 54 étudiants en mobilité en Europe et 19 hors Europe.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'attractivité de la formation est importante, en particulier du fait de l'existence du cycle préparatoire à la formation au diplôme d'Etat de paysagiste. Cela permet une orientation directe post-baccalauréat pour les étudiants dont le choix de la pratique paysagère est avéré. Le taux de réussite au diplôme est remarquable (plus de 95 %).

Une enquête d'insertion professionnelle, réalisée en 2017, a porté sur les trois dernières promotions. Les résultats sont probants : 20 % des diplômés poursuivent leur formation, 5 % créent leur entreprise et plus de 65 % décrochent un contrat (à durée indéterminée ou déterminé) ou un contrat de mission. Le débouché sur l'emploi est rapide, (moins de six mois après l'obtention du diplôme) et 30 % des diplômés sont déjà en contrat avant la fin des études grâce au stage de professionnalisation. La rémunération annuelle pour les jeunes diplômés est majoritairement comprise entre 20 000 et 30 000 euros/an.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diverse et de qualité. Elle comporte une quarantaine d'enseignants (enseignants-chercheurs, enseignants associés (professionnels en charge de cours) et enseignants vacataires). Au plan administratif, la formation bénéficie d'un agent en charge de la scolarité et de la pédagogie, d'une fonction comptable dédiée et d'un agent en charge de la communication.

Compte tenu du faible nombre d'étudiants, leur suivi est très régulier à toutes les étapes de la formation. L'établissement a en outre mis en place un dispositif d'aide à la réussite.

Un questionnaire en ligne, anonyme, permet aux étudiants d'évaluer les enseignements chaque année. Les réponses font l'objet d'un traitement par un logiciel qui permet d'éviter tous propos en décalage avec le sujet demandé.

Au travers du conseil de département et du conseil de perfectionnement, il existe la volonté de piloter la formation et de proposer les évolutions nécessaires. Au sein de ces instances, la notion d'autoévaluation reste cependant faible.

Le dossier de présentation de la formation est très clair et d'une rédaction fluide, les annexes sont précises.

Le flyer sur la formation est très bien construit, il explicite les objectifs et fournit les renseignements nécessaires à l'insertion professionnelle. Ce document est conforme au descriptif du métier contenu dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation très professionnalisante encadrée par de nombreux enseignants.
- Une formation qui s'appuie fortement sur la mise en situation par des stages (30 semaines dont 8 à l'étranger).
- Une attractivité reconnue.
- Une réelle ouverture à l'international.
- Une insertion rapide des jeunes diplômés.

Principal point faible :

- Manque de lien avec la recherche, en propre au sein de l'établissement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Si l'offre de formation dispensée par l'École de la nature et du paysage est performante, tant sur le fond que sur la forme, elle gagnerait à développer des synergies au sein de l'INSA Centre Val de Loire, ce qu'elle envisage, et également au sein du réseau des INSA.

La politique de recherche est en cours d'évolution avec l'objectif d'exercer la tutelle sur le laboratoire rattaché à l'UMR 7324 CITERES de l'Université de Tours. Cette démarche est à poursuivre. Elle pourrait aussi s'élargir en renforçant les liens dans le domaine de la recherche avec les autres écoles qui dispensent une formation conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat de paysagiste.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Blois, le 19 juillet 2018

Le Directeur,

à

Monsieur Michel COSNARD
Président
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

CAB/18/62

Affaire suivie par Stéphane PERRON

Tél : 02 54 55 47 31

Email : stephane.perron@insa-cvl.fr

Objet : Eléments de réponse au rapport d'évaluation HCERES du diplôme d'Etat de paysagiste de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire (vague D, 2017-2018)

Monsieur le Président,

L'INSA Centre Val de Loire a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'HCERES de la formation amenant au diplôme d'Etat de paysagiste. Nous remercions les experts du comité pour le travail qu'ils ont effectué.

Nous nous réjouissons des nombreux points positifs signalés dans le rapport et portant sur des aspects importants de la politique mise en œuvre par l'établissement (objectifs de la formation, gouvernance, attractivité, ouverture à l'international, insertion professionnelle, relations avec les acteurs régionaux du monde socio-économique).

Nous avons par ailleurs pris en considération le point le plus critique du rapport (lien avec la recherche). Nous répondons ci-dessous à vos remarques à ce sujet.

Réponse détaillée :

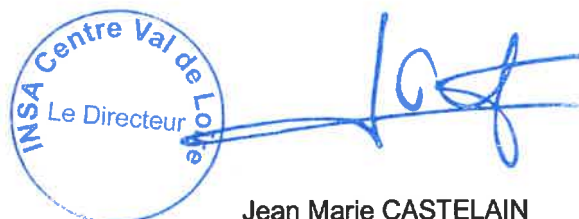
Dans le paragraphe " Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel", de la page 3 du rapport est écrit : "Il existe un adossement à la recherche par le biais d'un laboratoire rattaché à l'UMR 7324 CITERES (Cités, TERRitoires, Environnement et Sociétés) de l'Université de Tours,...". Cette phrase est ambiguë car elle donne l'impression, qu'il existe au sein de l'Institut une structure de type Jeune Equipe ou autre. Ce n'est pas le cas. Les cinq enseignants-chercheurs relevant de l'École de la nature et du paysage sont membres à part entière du laboratoire CITERES. Il est important de noter que, parmi les cinq enseignants-chercheurs, figure depuis le premier septembre 2017 une professeure des universités de la 23^{ème} section, ce recrutement étant d'ailleurs une recommandation du CNESER à l'occasion de l'avis qu'il a donné sur la première accréditation du diplôme d'Etat de paysagiste. De plus, cette professeure est responsable d'une des quatre équipes du laboratoire CITERES (<http://citeres.univ-tours.fr/spip.php?rubrique82>) : équipe Dynamique et Action Territoriales et Environnementales (DATE), montrant bien l'implication des enseignants-chercheurs dans la vie du laboratoire. Enfin, un sixième enseignant-chercheur a été recruté lors de la session 2018 pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2018, révélant ainsi les efforts de l'Institut à la consolidation de la partie recherche de l'École de la nature et du paysage.

La recherche prend une place de plus en plus importante dans la formation, le Domaine initiation à la recherche est d'ailleurs un domaine essentiel du Diplôme d'Etat de Paysagiste. L'enseignement se répartit sur les trois années de formation, dès l'entrée en DEP1, pour trouver son aboutissement dans le cadre du Travail de Fin d'Etudes en S9. La démarche d'apprentissage est progressive, depuis la découverte de la démarche scientifique et de son intérêt pour la pratique paysagiste en DEP1, puis l'analyse de corpus scientifiques internationaux en DEP2, et enfin une application dans la démarche de recherche du TFE en

www.insa-centrevaldeloire.fr

DEP3 (cf fichier joint). Les 6 enseignants-chercheurs de l'école participent à ces enseignements, avec une volonté interdisciplinaire assumée (SHS et sciences du vivant).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



INSA Centre Val de Loire
Le Directeur

Jean Marie CASTELAIN

Note du Hcéres : le fichier joint cité ci-dessus a été fourni par l'établissement mais ne fait pas l'objet d'une publication par le Hcéres.

www.insa-centrevaldeloire.fr

INSA Centre Val de Loire
Campus de BLOIS
3 rue de la Chocolaterie
CS 23410 - 41034 BLOIS CEDEX
Tél. + 33 (0)2 54 55 84 00

INSA Centre Val de Loire
Campus de BOURGES
88 boulevard Lahitolle - Technopôle Lahitolle
CS 60013 - 18022 BOURGES CEDEX
Tél. +33 (0)2 48 48 40 00

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)